



Date	1 ^{er} mars 2017	Direction n°	20170301-012
Destinataire	Compagnies d'exposition, promoteurs et exposants		
Objet	Rubans adhésifs autorisés pour les surfaces de plancher et murales		
Endroit	Centre de foires		
But	Éviter l'utilisation de rubans non conformes difficiles à décoller		

1. Consignes

Les rubans adhésifs devant être utilisés sont les suivants :

- Surfaces de plancher :
 - Écho Tape : CL-W6048 – ruban de toile de qualité économique (Duct tape de marquage)
 - Écho Tape : DC-W188F – ruban double face à tapis
- Surfaces murales (béton et autres)
 - Languette de fixation murale 3M n° 7220

Simon Lachance
Directeur
Division des opérations